

## Mesure du radon pour l'IRPH

---

Le radon est un gaz naturellement présent dans l'air que nous respirons. C'est un gaz radioactif incolore et sans odeur, produit par la décomposition du radium et de l'uranium, dont des quantités infimes se trouvent dans presque toutes les roches, tous les sols et toutes les eaux souterraines ainsi que dans les matériaux de construction, les plantes, les animaux et le corps humain.

Comme on ne peut voir, sentir ou goûter le radon, il reste indétectable même à des concentrations élevées. La présence de radon est moins préoccupante lorsqu'il se dissipe dans l'air, mais dans des espaces clos comme les maisons, il peut s'accumuler et atteindre des niveaux élevés qui risquent de poser un danger pour la santé en cas d'exposition à long terme.

Le Bureau de gestion de l'initiative dans la région de Port Hope (BG-IRPH) mesure la quantité de radon présente dans les édifices, car des niveaux élevés peuvent indiquer la présence de déchets radioactifs de faible activité (DRFA) dans le sol, autour ou en dessous de l'édifice, ou encore dans les matériaux de construction.

Dans le cadre du Contrôle radiologique des propriétés de l'IRPH, des tests seront effectués dans toutes les propriétés du quartier 1 et du quartier 2 (environ 4 800) pour détecter la présence de DRFA historiques. Un appareil de mesure du radon (voir au verso) sera placé dans le sous-sol et/ou dans le niveau occupé le plus bas de votre domicile. Les appareils resteront en place pendant six mois, pendant deux saisons, comme le recommande Santé Canada. Selon Santé Canada, environ 7 % de toutes les maisons au Canada ont des concentrations élevées de radon naturellement présent. Un niveau élevé ne signifie donc pas nécessairement que des déchets radioactifs de faible activité sont présents sur la propriété. Comme le radon peut aussi être naturellement présent, il est très possible que ces concentrations n'aient rien à voir avec les DRFA.

En se basant sur des études, Santé Canada a établi des lignes directrices pour le radon, qui est mesuré en Becquerels par mètre cube (Bq/m<sup>3</sup>). Si des concentrations de 200 Bq/m<sup>3</sup> à 600 Bq/m<sup>3</sup> sont détectées, Santé Canada recommande de prendre des mesures pour réduire ces concentrations dans les deux ans. Lorsqu'elles sont supérieures à 600 Bq/m<sup>3</sup>, Santé Canada conseille de mettre en œuvre des mesures d'atténuation dans l'année qui suit.

Si la mesure du radon révèle des concentrations supérieures à 200 Bq/m<sup>3</sup>, le BG-IRPH fera un suivi en prélevant des échantillons de sol pour déterminer la source du radon – DRFA ou radon naturellement présent. Les résultats seront signalés dans les délais fixés par Santé Canada. Si les concentrations de radon sont élevées dans une zone normalement occupée de votre domicile (où vous pourriez passer plus de quatre heures par jour) et qu'on a confirmé que des DRFA sont la source du radon, le BG-IRPH prendra des mesures d'atténuation du radon jusqu'à ce que les DRFA aient été éliminés.

Dans les cas où on confirmera que les niveaux élevés de radon sont présents naturellement, et ne découlent pas de déchets radioactifs de faible activité historiques, le BG-IRPH fournira aux propriétaires des conseils quant aux mesures appropriées à prendre.

# Faits sur votre détecteur de radon

- L'appareil de mesure du radon est entièrement sûr.
- Il contient un dispositif de mesure passif sans pièces mobiles. Il ne s'agit pas d'un appareil électronique, car il ne contient pas de pile ni de fils.
- L'appareil mesure le radon, une forme de rayonnement présente naturellement sous forme gazeuse, mais l'appareil lui-même n'est pas radioactif.
- L'appareil est en plastique et il contient des bouches d'air latérales revêtues d'un filtre afin de protéger l'appareil contre la poussière. L'appareil contient une pièce en plastique qui est sensible au radon. Il faut éviter de placer des objets trop près de l'appareil (laisser un dégagement d'au moins 10 cm, ou 4 po) de sorte que l'air puisse circuler librement autour.
- L'appareil est assez robuste et il peut résister à une chute accidentelle.
- Veuillez ne pas déplacer l'appareil; il doit rester à l'endroit où l'entrepreneur l'a placé, et hors de la portée des enfants et des animaux domestiques, afin qu'il ne soit pas déplacé accidentellement. Il sera placé à un endroit loin des courants d'air, des fenêtres, des pompes submersibles et des drains et il ne doit pas se trouver dans une cuisine ou une salle de bain.
- Si l'appareil est endommagé par accident, veuillez appeler le BG-IRPH afin que nous puissions le remplacer.
- L'entrepreneur prendra en note le numéro de série qui figure sous chaque appareil.
- Nous viendrons reprendre votre appareil (vos appareils) dans six mois.

